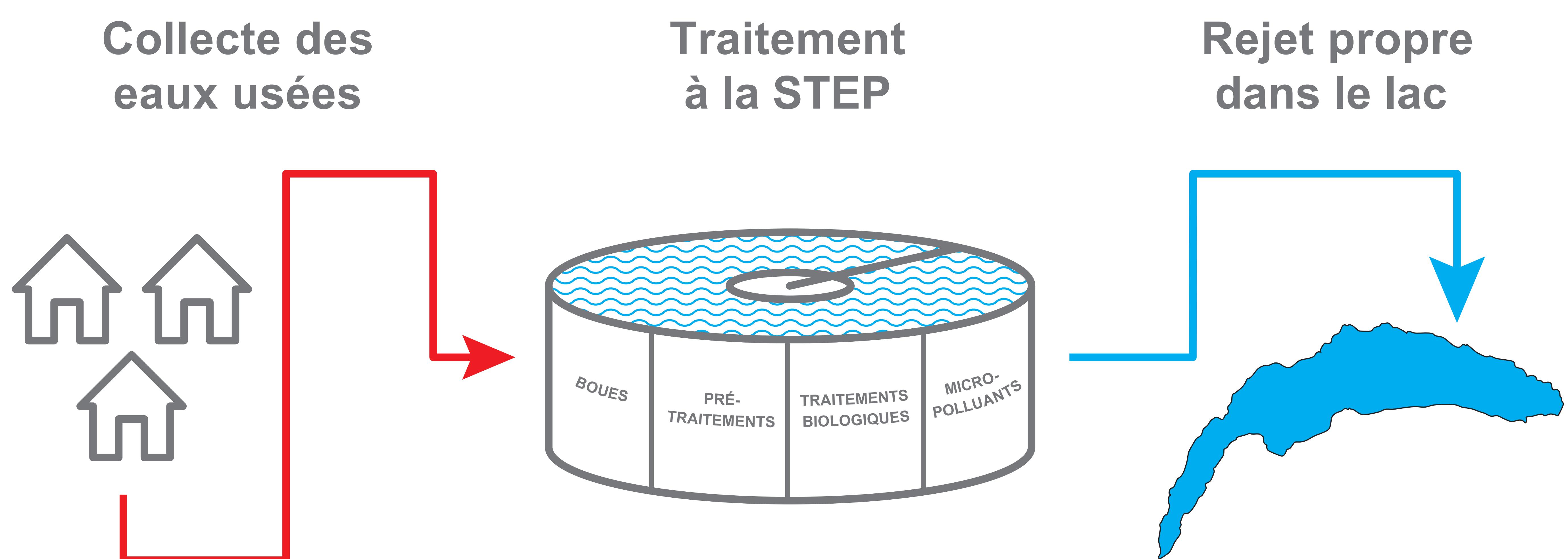


Pourquoi un nouveau plan d'affectation ?

La station d'épuration des eaux usées (STEP) est vieillissante et doit être adaptée aux normes de traitement des eaux usées, notamment en ce qui concerne le traitement des micropolluants. Les Municipalités de Pully, Belmont et Paudex, ont décidé de reconstruire sur le même site, ce qui nécessite obligatoirement la révision du plan d'affectation en vigueur car il est plus ancien que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et ne contient pas les dispositions légales minimales exigées par le canton.



Les avantages de la reconstruction :

- Mise en conformité selon les normes fédérales
 - Traitement des micropolluants et de l'azote
 - Valorisation énergétique (biogaz, chaleur, solaire)
 - Rejet des eaux directement dans le lac, en profondeur
 - Plus qu'une STEP, un nouvel équipement public